



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 68

Mai-Juin 2020

Actualité

Après la crise, un monde à repenser. 2

Revalorisation des retraites. En première ligne. État, Département, clarifier le rôle de chacun. 3

Sortir du confinement : les mesures annoncées. 4

Sécurité sanitaire et lien social. Ehpad, services d'aide à domicile, face à la crise.

Mobilisation contre l'isolement des personnes âgées. 5

Urgence sanitaire et démocratie. Traçage numérique. 6

Santé

Historique des pandémies. 6

Actualité

Courrier de la Ferpa et de la CES aux Présidents de la Commission européenne et du Parlement européen. 7

Santé

La téléconsultation par téléphone Explosion du nombre de téléconsultations. Et les autres malades ? 8

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

EXPÉRIENCE SALUTAIRE ??

Cette épidémie mondiale par le COVID 19 est devenue une crise sanitaire sans précédent, impliquant comme mesure exceptionnelle le confinement qui reste une protection physique nécessaire mais qui est parfois ressentie comme une agression psychique. Cette situation inédite renvoie dos à dos riches et pauvres, chanceux et malchanceux et, on pourrait même se dire – cyniquement – que ce virus est vecteur d'égalité.

Moment historique, ce confinement nous a placé individuellement et collectivement en situation de réflexion et d'interrogation sur nos relations, nos intérêts, nos valeurs et sur notre vie.

Au-delà des premiers mécanismes de défense, notre refus de l'isolement nous conduit à nous tourner vers les réseaux sociaux et les espaces de discussions électroniques qui sont devenus salutaires.

Les familles sont rassemblées comme jamais, ce nouveau temps du vivre-ensemble ressemble étrangement à du déjà-vécu pour les plus anciens. Mais aussi, nous redécouvrons combien les services publics nous sont précieux.

Admirable témoignage de solidarité, ces applaudissements spontanés qui résonnent tous les jours à 20h00 dans toutes les rues pour saluer tous les travailleurs de différents corps de métiers, en premier celui de la santé, qui se dévouent sans compter pour sauver le maximum de vies ; au nom des membres du Secrétariat National de l'UNSA Retraités, je tiens à m'associer à cet hommage.

Que seront les jours d'après cette expérience ? Allons-nous ouvrir nos esprits aux idées nouvelles ? Quel va être notre regard sur l'humanité, sur l'environnement ? La santé et le bien-être seront-ils priorités ? N'est-il pas temps de s'apercevoir que la santé doit échapper à la loi du marché ?

Prenons garde, que le jour d'après ne bascule vers un productivisme post-crise qui reproduirait en pire les travers de la période précédente.

Jean-Marc Schaeffer



Sommaire

Épidémie de
COVID-19

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Après la crise, un monde à repenser

La crise sanitaire est loin d'être terminée, ses impacts sociaux et économiques seront considérables et l'on ne mesure pas encore précisément à quel point ils seront profonds.

Dans ce moment d'urgence, l'UNSA est mobilisée. Elle prend sa part au nom de l'intérêt général tout en continuant à informer et à défendre les travailleurs qu'elle représente.

Le caractère inédit de cette crise oblige les acteurs à produire des réponses inédites, parfois en tâtonnant, parfois en se trompant. Ce droit à l'erreur ne signifie ni qu'il faille persévérer dans celles que l'on commet, ni qu'il éloigne chacun de ses responsabilités mais doit à l'inverse nous inviter à l'humilité et aux croisements des points de vue. Plus que jamais nous devons mobiliser les intelligences plurielles de tous les acteurs de notre société. C'est la solidarité et la mobilisation générale des énergies qui nous aideront à passer la crise actuelle et à construire le monde d'après. Dans ce cadre, fidèle à sa ligne de conduite constructive, l'UNSA apporte au débat sa contribution et ses solutions :

1. **Priorité absolue à la sécurité sanitaire**

En équipant mais aussi en reconnaissant et revalorisant tous ceux qui travaillent dans les secteurs des soins.

En faisant perdurer la bonne pratique des gestes barrières condition sine qua non du déconfinement progressif.

En mettant à disposition des salariés et des Français les protections nécessaires ainsi que l'accès aux tests sérologiques.

Pour les mois qui suivront, la préparation de stocks stratégiques, d'équipement dans tous les domaines essentiels à l'enjeu sanitaire ainsi que la relocalisation de certaines activités de fabrication sont indispensables.

2. **Nécessité de reconnaître les travailleurs et agents publics de première et deuxième lignes**

Nous pensons là à tous ceux qui agissent sans calculs en s'exposant au risque d'une contamination pour que la crise soit gérée, que les soins soient apportés, que le confinement puisse se faire dans des conditions les plus vivables possible. Qu'ils soient agents publics ou travailleurs du privé, tous doivent être remerciés et leur contribution reconnue à sa juste valeur.

En augmentant leur rémunération (primes, revalorisations salariales...). En revoyant très certainement la structure-même de leur rémunération

Il s'agit bien évidemment des soignants mais aussi de tous ceux qui dans l'agriculture, l'agro-alimentaire, le commerce, les transports, la logistique, l'énergie, l'eau, les communications, le nettoyage, la gestion des déchets, la sécurité, l'éducation, le travail social, l'aide à la personne, et bien d'autres métiers et secteurs souvent très féminisés et peu rémunérés qui permettent que cette crise ne se transforme pas en chaos. Il ne faudra pas les oublier

Cela impliquera également de reconnaître plus globalement le besoin de renforcer les services publics et tous les secteurs du privé dits essentiels lors d'une crise.

3. **Renforcer l'État stratège dans une Europe stratège**

La période que nous traversons montre le besoin d'anticipation des crises. La puissance publique doit disposer de stocks stratégiques, des outils de l'indépendance et de plans de continuité qui permettent d'agir et de faire face à une crise majeure. C'est l'existence et le renforcement de l'État stratège et de l'Europe stratège qui devient cruciale. Les questions de relocalisation de certaines activités industrielles, voire de

renforcement de l'État stratège et de l'Europe stratège qui devient cruciale. Les questions de relocalisation de certaines activités industrielles, voire de nationalisation ne doivent pas être taboues.

Notre modèle social a déjà fait la preuve de son utilité comme amortisseur des crises, il devra lui aussi être conforté y compris dans cette optique stratégique.

4. **Impulser un plan de relance, d'investissement et de formation français et européen**

Les aides apportées aujourd'hui aux entreprises pour les soutenir, le dispositif de chômage partiel et les aides aux plus précaires sont indispensables. Ces mesures, dont il faudra veiller à éviter tout effet d'aubaine, devront se poursuivre tout au long de la crise mais également après.

Évidemment dans cette période les actionnaires doivent contribuer, c'est pourquoi l'UNSA demande que les dividendes ne soient pas versés et servent à la gestion du moment.

Pour limiter l'impact de la crise sociale et économique qui suivra, un plan de relance et d'investissement publics devra être mis en place en France et en Europe.

Nous devons mener cette bataille avec tous nos partenaires européens pour pousser au maximum à la mutualisation de la dette ainsi générée et à défaut d'un accord unanime, la mettre en place avec ceux qui le souhaitent. Il faut certes éviter la division européenne, mais pire encore, se prémunir contre l'impuissance due à la difficulté d'un accord de tous. Cette injection d'argent public financée sur le long terme doit aider à la reprise et au traitement social de l'après mais aussi être l'occasion d'un plan d'investissement.

5. **Changer enfin de logiciel pour une vraie transition écologique, technologique et sociale**

Un virus et c'est le monde entier qui vacille. Le bilan humain, social, économique est déjà très lourd et va s'aggraver. Personne ne peut imaginer qu'une crise de cette ampleur devienne récurrente et pourtant. Le modèle économique actuel menaçait déjà d'imploser devant les inégalités qu'il engendrait et par son incapacité à agir vite et fort sur le changement climatique.

La très lente sortie de cette crise doit donc être l'occasion de réorienter nos activités et de penser les modèles alternatifs qui nous feront enfin basculer dans la transition écologique et sociale.

6. **Installer de nouveaux rapports au travail**

En France, avec le confinement les travailleurs qu'ils soient sur le terrain ou en télétravail ont dû s'adapter. Le télétravail, qui a concerné plus du quart des salariés, a montré à beaucoup d'entreprises qui ne le pratiquaient pas, que c'était possible. Il s'agira donc de multiplier les accords en ce sens, pour l'autoriser (tout en assurant le droit à la déconnexion). Cela aurait la vertu supplémentaire de réduire les déplacements source de stress, de perte de temps et de pollution.

7. **Renforcer la démocratie face au péril autoritaire**

La sortie progressive de la crise signifie le maintien provisoire de mesures d'urgence et d'exceptions. On parle même de l'utilisation d'outils technologiques de « tracking ». Cette crise met donc au défi nos démocraties dans leur capacité à concilier la sécurité et les libertés. Nous devons pour la sortie comme pour l'après, veiller à ce que les institutions, les contre-pouvoirs, les garde-fous, les autorités indépendantes (comme la CNIL) soient renforcés.

Actualité

Seules les démocraties « libérales » (au sens où les libertés sont garanties par des contre-pouvoirs puissants) peuvent agir avec efficacité sans remettre en cause les droits fondamentaux.

8 Redonner une place aux partenaires sociaux et au dialogue social sincère

Depuis le début de la crise, les partenaires sociaux ont fait la démonstration de leur esprit de responsabilités et ont été associés et souvent (pas toujours mais souvent) entendus. Ils devront être reconnus et mobilisés dans la phase de reprise et ce, à tous les niveaux. Dans ce cadre les syndicats représentatifs du public et du privé rassemblés devront également être associés à toutes les initiatives de concertation et de consultation de la société mobilisée. Dans la transition vers le « monde d'après », la démocratie sociale renforcée avec une gestion tripartite entre les représentants des pouvoirs publics, des travailleurs et des employeurs sera décisive tant pour limiter l'impact de la crise économique et sociale, que pour la

relance économique, ou encore la gestion des « stress post-traumatiques ».

Malgré la pandémie et les difficultés qu'elle génère, nous vivons un véritable moment citoyen quand se développent au quotidien de nombreux gestes de solidarité. Une prise de conscience se fait jour : le monde d'après ne peut pas être la reproduction du monde d'avant. C'est forte de cette conviction que l'UNSA dans toutes ses composantes prendra sa part à la réflexion collective et à l'action

Tribune de Laurent Escure,
Secrétaire Général de l'UNSA
publiée le 8 avril 2020.
(Extrait)
Pour consulter l'intégralité :
Blog : laurent-escure.org



REVALORISATION DES RETRAITES

MESURE DÉCALÉE DE QUELQUES MOIS

Les retraites ont été revalorisées au 1^{er} janvier 2020 de 1 % pour celles de moins de 2000 € brut et de 0,3 % pour les autres.

Mais pour éviter l'effet de seuil, le gouvernement a prévu de revaloriser les pensions situées entre 2000 et 2014 € de 0,4, 0,6 ou 0,8 % au 1^{er} avril (Voir notre Lettre 66 de Janvier 2020).

Compte tenu des circonstances actuelles, cette revalorisation sera décalée de quelques mois, mais avec effet rétroactif.

En première ligne !

Même si d'autres salariés ont été particulièrement exposés pendant la crise sanitaire, les personnels de santé, médecins, infirmiers, agents, comme les personnels des ehpad et des services à la personne, ont été et sont encore en première ligne face au Covid-19. L'engagement exceptionnel de ces personnels de santé mérite d'être salué. C'est la traduction, en situation de crise, de ce qu'est l'engagement au service du public.

Le temps venu, la Nation tout entière devra savoir leur témoigner sa gratitude, pas seulement en les qualifiant de héros, mais en leur donnant plus largement les moyens d'accomplir leur mission : préserver notre santé et sauver nos vies ! Et en leur accordant des salaires en rapport avec l'importance vitale des métiers qu'ils exercent.

État, Département, clarifier le rôle de chacun

Le 15 avril, le Gouvernement a arrêté les mesures prévues pour les soignants, dans le cadre du projet de loi de finance rectificative (PLFR).

En particulier, il a apporté des précisions concernant la prime accordée aux soignants.

Son montant s'élève à 1 500 euros pour les professionnels de santé, exerçant dans les départements les plus touchés par le Covid-19, et 500 euros pour tous les autres.

Cette prime est défiscalisée et désocialisée.

Le Ministre de la Santé a précisé que les personnels des Ehpad et de l'aide à domicile recevront également une prime exceptionnelle, après négociation avec les Départements.

Cette nécessité de discuter avec les Départements va entraîner des incohérences et des retards importants de versement. Ce sont les personnels qui en feront les frais.

Depuis des années, la répartition des rôles entre État et Départements pose problème.

Nous l'avons souvent dénoncé.

La loi sur le Grand Âge, si elle voit le jour, devra impérativement clarifier le rôle de l'Etat et des Départements.

Sortie du confinement : les annonces du premier ministre

Le mardi 28 avril, devant l'Assemblée Nationale, le premier ministre a précisé les règles qui devraient être mises en place pour procéder à la sortie du confinement. Il a rappelé la difficulté d'arbitrer entre sécurité sanitaire et redémarrage de l'économie. La stratégie proposée s'appuie sur trois principes : protéger, tester et isoler les personnes contaminées.

Le déconfinement est conditionné à un ralentissement du rythme des contaminations, car « s'il apparaissait que nous n'arrivions pas à casser les nombreuses chaînes de contamination, nous devons en tirer les conséquences » a déclaré Edouard Philippe. Aucune assurance absolue donc à ce jour quant à la date du 11 mai.

Revenons sur les annonces les plus marquantes :

Protéger, tester, isoler

Le déconfinement sera différencié par territoire. Les départements seront différenciés en « vert » ou « rouge » pour le 11 mai. Une carte des territoires éligibles au déconfinement sera mise à jour quotidiennement par Santé publique France.

Les masques :

Ils devraient être à la disposition du public, notamment par le moyen du e-commerce. Pour les publics défavorisés les Centres Communaux d'Action Sociale devraient disposer de 5 millions de masques disponibles gratuitement.

Les tests :

Les tests virologiques devraient être massifiés à raison de 700 000 par semaine. Les personnes testées positives devront s'isoler soit à domicile, soit dans des hôtels réquisitionnés. Cet isolement doit être expliqué, consenti et accompagné. Il est fait appel au civisme des personnes concernées.

Le traçage numérique des malades :

Il n'est pas encore finalisé. Son éventuelle mise en place sera soumise préalablement à un débat parlementaire suivi d'un vote.

Réouverture des commerces :

Les commerces ne pourront rouvrir que progressivement à partir du 11 mai. Pour les commerces qui rouvriront, le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale devra être assuré. Le port du masque pourra être imposé dans les commerces et nombre de personnes limité sera autorisé à y accéder.

Les restaurants, bars et cafés devront demeurer fermés. Une décision les concernant sera examinée fin mai. Il en sera de même pour les activités liées aux vacances et aux voyages, dont l'autorisation sera conditionnée par l'évolution de la pandémie. Les marchés seront à nouveau autorisés. Par contre les grands centres commerciaux supérieurs à 40 000 m² resteront fermés.

Réouverture des écoles :

Ce 11 mai, les écoles maternelles et primaires seront réouvertes en limitant à 15 le nombre des élèves par classe. Le 18 mai, ce seront les 6ème et 5ème, et fin mai, le gouvernement prendra une décision pour les lycéens. Le port du masque sera obligatoire pour les collégiens. La fréquentation des écoles ou établissements ne sera pas obligatoire. La continuité pédagogique à distance restera maintenue.

Retour à la vie sociale

Les déplacements sans attestation seront à nouveau autorisés, sauf au-delà de 100 km ; Les activités sportives individuelles seront possibles mais pas les sports collectifs ou les sports de contact. Les accès aux plages resteront interdits au moins jusqu'au 1^{er} juin.

Les médiathèques, bibliothèques et petits musées pourront réouvrir dès le 11 mai, mais ni les cinémas, ni les salles des fêtes, ni les grands musées.

Les cimetières seront à nouveau accessibles, mais le nombre de personnes assistant à des obsèques sera limité à 20.

Les rassemblements au-delà de 10 personnes devront être évités.

Les mariages devront être reportés.

Les transports publics

Dans les transports publics l'usage du masque est obligatoire. Afin de maintenir les règles de distanciation, aux heures de pointe, l'accès aux transports publics sera réservé aux actifs.

Les déplacements interrégionaux devront être limités et découragés. Seul un motif professionnel pourra les justifier.

La protection des personnes fragiles

Pour les personnes fragiles, dont les aînés, le premier ministre n'a pas évoqué de limitation des libertés de déplacement, mais a fait appel à leur conscience et à leur responsabilité, en les invitant à la patience et à la prudence. Les mesures de confinement demeurent très conseillées, mais sans être obligatoires. Lors des visites privées comme lors des sorties, ces personnes sont invitées à veiller à leur protection, notamment par le port de masques et le respect des gestes barrières.

Notre avis :

La déclaration du premier ministre a été marquée par :

- Une prudence dans la mise en œuvre de la sortie du confinement, justifiée par l'absence à ce jour de traitement efficace et plus encore de vaccin,
- Un appel au civisme et à la responsabilité de chacun pour enrayer la pandémie, sans mesures discriminatoires à l'égard des plus âgés,
- Le recours au débat parlementaire et la consultation de la représentation nationale.

Les propositions formulées par le premier ministre, si elles manquent parfois de précisions, vont dans le bon sens, avec l'égal souci de protéger les populations et de permettre à l'économie du pays de redémarrer.

Dans les jours qui viennent, des précisions devront être apportées pour que la confiance soit au rendez-vous.

Toutefois, les précautions prises tant dans le respect des libertés individuelles que dans le recours au débat parlementaire pour arrêter les décisions qui nous permettront de sortir de la crise peuvent rassurer. Le traçage des populations, soumis à l'avis des parlementaires, la liberté de circulation des plus âgés constituent des signes positifs.

Nous avons la responsabilité collective de rassurer la population et de franchir cette nouvelle séquence de la crise du Covid-19. C'est par un dialogue étroit et permanent entre le gouvernement, les collectivités territoriales, les entreprises, les employeurs et les partenaires sociaux que nous pourrons y parvenir.

L'UNSA prendra sa part. Elle portera exigences et solutions dans chaque secteur d'activité et dans tous les territoires.

Communiqué de l'UNSA Retraités
Paris, le 21 avril 2020

SÉCURITÉ SANITAIRE ET LIEN SOCIAL

L'équation n'est pas simple, car il faut tout à la fois assurer la sécurité sanitaire à tous les citoyens, tout en maintenant l'indispensable lien social.

De nombreux retraités avaient réagi à la phrase du Président de la République (discours du 13 avril), qui demandait aux personnes âgées de rester confinées après le 11 mai. Emmanuel Macron reprenait une proposition de Jean François Delfraissy, président du Conseil Scientifique.

Pour l'UNSA Retraités, cette distinction entre moins de 65 ans et plus de 65 ans était inacceptable.

Dès le 17 avril, un communiqué de l'Elysée précisait : « le Chef de l'Etat ne souhaite pas de discrimination entre nos concitoyens après le 11 mai ». Le Premier Ministre a apporté des précisions lors de sa conférence de presse du 20 avril. Il a rappelé que, pour les personnes vulnérables, le confinement ne serait pas prolongé au-delà du 11 mai, et que le Gouvernement en appelait à la responsabilisation individuelle.

D'autre part, le Ministre de la Santé a annoncé la possibilité pour les familles de rendre visite à un proche, en EHPAD ou en établissements pour personnes handicapées. Après 40 jours de confinement, cette mesure était très attendue par les familles et par les structures qui accueillent les personnes vulnérables. Elle permettra de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Bien sûr, ce « droit de visite » se fera dans des conditions de sécurité renforcées.

Les retraités et personnes âgées savent et sauront faire preuve de civisme. Ils savent que les personnes de plus de 65 ans sont particulièrement frappées par le Covid-19. Plus de 85 % des décès touchent les personnes ayant plus de 65 ans.

Il est donc indispensable que les retraités et personnes âgées soient extrêmement prudents, et qu'ils appliquent strictement les mesures barrière.

Mais il faut également que les pouvoirs publics mettent enfin à la disposition de tous les citoyens les moyens de protection individuelle indispensables.

Mobilisation contre l'isolement des personnes âgées

Missionné par le Ministre de la Santé, Jérôme Guedj, ancien Président du Conseil Départemental de l'Essonne, a remis début avril une première série de recommandations afin de lutter contre l'isolement des plus fragiles.

On serait tenté de dire : « Un rapport de plus » sur les personnes vulnérables. Mais il convient de reconnaître que sur la question des personnes fragiles isolées, les écrits ne sont pas nombreux.

Il existe quelques initiatives, peu connues, et en attente d'être généralisées. L'ancienne Ministre, Michèle Delaunay, avait confié à l'association Mona Lisa le soin de développer les initiatives existantes, et d'assurer la formation des intervenants.

Les premières préconisations formulées par Jérôme Guedj sont prises en compte dans le cadre de la réouverture des Ehpad aux visites des familles. Sur la base de son rapport, le Ministère a adressé aux établissements un protocole définissant les conditions d'accueil des visiteurs.

Ehpad, services d'aide à domicile, face à la crise

Nous vivons une crise sanitaire mondiale inédite. Tous les services de santé sont en première ligne. Les difficultés sont nombreuses, manque de personnel, manque de matériel de protection (masques, surblouses, gel...) manque de tests... Le secteur médico-social, en particulier les Ehpad et les services d'aide à domicile, est durement touché. Le nombre de décès en établissement en est une preuve criante.

Dans les Ehpad, la crise sanitaire révèle de nombreux dysfonctionnements.

Pas ou peu de contacts entre les établissements, les services hospitaliers et le Samu.

L'absence de filières gériatriques efficaces laisse les personnels des Ehpad seuls pour gérer des cas complexes. Un tiers des établissements ne dispose pas de médecin coordonnateur ; la plupart n'ont pas d'infirmière de nuit ; la quasi-totalité manque d'infirmières et d'aides-soignants. Le confinement des résidents et l'interdiction des visites ont de graves conséquences sur l'équilibre psychologique des résidents.

Les personnels de l'aide à domicile rencontrent les mêmes difficultés que leurs collègues des établissements, leur principale difficulté étant de maintenir le service coûte que coûte.

Le confinement a fragilisé les personnes vulnérables. Les personnels de l'aide à domicile représentent souvent le dernier lien social.

Ces personnels sont seuls, et ont souvent l'impression d'être les oubliés des politiques publiques.

Tous les jours, on nous informe du nombre de décès en établissement. Mais nous ignorons aujourd'hui l'impact de ce virus sur les personnes âgées à domicile.

Après cette crise sanitaire, saurons-nous tirer tous les enseignements, afin d'améliorer notre système de santé et de prise en charge des personnes vulnérables ?

Il faut l'espérer.

7570 : nombre d'établissements sur le territoire, dont 25 % sont gérés par des sociétés privées lucratives.

728 000 : nombre de résidents .

85 ans : moyenne d'âge d'entrée en établissement.

780 000 : nombre de personnes âgées vulnérables à domicile.

Urgence sanitaire et démocratie.

« L'état d'urgence sanitaire » est défini par la loi du 23 mars 2020. L'adoption de ce nouveau concept appelle plusieurs observations.

La première porte sur le vote de cette loi. Il est intervenu rétrospectivement pour valider les décisions prises depuis le 12 mars annonçant en particulier la fermeture des établissements scolaires.

Observation suivante : quelle utilité à créer un « état d'urgence sanitaire » ? Avec « l'état d'urgence » présent dans notre législation, le gouvernement a déjà la possibilité de procéder à des réquisitions, de restreindre les libertés fondamentales (dont celle de circuler), de fermer des établissements publics, de légiférer par ordonnances. D'ailleurs, d'autres pays (Colombie, Espagne, Portugal, Sénégal, USA...) ont déclaré l'état d'urgence sans recourir à la création d'un nouveau dispositif.

Troisième observation : le Parlement ne pourra se prononcer sur son éventuelle prolongation qu'au bout de deux mois. Or, jusqu'à présent, depuis la loi de 1955, la mise à l'écart du Parlement était fixée à 12 jours après la déclaration de l'état d'urgence.

Quatrième constat : l'absence de consultation préalable du Conseil constitutionnel, pourtant obligatoire (article 16 de la Constitution) ou de la Commission consultative des droits de l'Homme placée auprès du Premier ministre.

Cinquième remarque et non des moindres : l'étendue des compétences transférées à l'exécutif, dont l'exercice des libertés, l'enseignement, le droit du travail, la procédure pénale.

« L'état d'urgence » est une situation d'exception. Certes. Mais, en l'occurrence, celui-ci qualifié de « sanitaire » va bien au-delà de ce que notre pays avait connu jusqu'alors. Il interroge sur les intentions du gouvernement tant pour sa démarche et ses nombreuses entorses que pour les restrictions actuelles des droits. La nécessaire protection de la population ne peut se réduire au seul aspect sanitaire ou, pire, renforcer le contrôle de l'état sur ses citoyens. Toutes les mesures actuelles attentatoires aux droits et libertés garantis par la Constitution devront être abolies à la fin de l'état d'urgence. Il s'agit là d'une condition prioritaire pour la vie démocratique de notre société.

Traçage numérique.

La perspective d'un traçage numérique pour faciliter le déconfinement et limiter les risques de contagion a nourri une partie des débats ces dernières semaines. Les députés devaient même se prononcer par un vote sur cette délicate question.

Mais, le 28 avril, devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a considéré qu'un débat sur ce sujet était prématuré. Sans doute était-il imprégné de la déclaration de son secrétaire d'Etat au numérique ? Celui-ci précisait le 17 avril que « l'application ne serait pas prête au moment du débat parlementaire ». Le Premier ministre a donc pointé ces importantes incertitudes pour constater que cet outil n'était pas opérationnel actuellement.

Pour autant, le sujet n'est pas définitivement abandonné. Le Premier ministre a indiqué, toujours devant l'Assemblée nationale, qu'un débat spécifique aura lieu lorsque l'application pourra fonctionner, a priori sur la base du volontariat.

En tout état de cause, les citoyens devront rester très vigilants quant à ce traçage. En effet, des questions conséquentes restent posées : l'application sera-t-elle limitée dans le temps ? respectera-t-elle l'anonymat ? quelles garanties pour la protection de la vie privée ? et par rapport à des dérives éventuelles ?

Il y va des libertés individuelles et collectives : l'exemple de la Chine est là pour inciter à l'extrême prudence. Cette année, tous les Chinois auront une note sociale en fonction de leur comportement !

Santé

Les grandes pandémies depuis la seconde guerre mondiale.

Actuellement, l'épidémie de Covid 19 a fait plus de 180 000 morts* dans le monde. De nombreux médias la qualifient de « plus grande pandémie depuis 1945 ». Elle le deviendra peut-être. Jusqu'à présent, ce n'est heureusement pas le cas. Comme souvent, les médias, manquent de sobriété et de rigueur. Quelques brefs rappels historiques :

- 1957-1958 : la grippe asiatique. Parti d'Asie (Chine et Japon), le virus progresse lentement. Il frappe en deux vagues virulentes et provoque la mort de plus de 2 millions de personnes dont 25 000 à 100 000 en France.
- 1968-1970 : la grippe de Hong-Kong. Elle traverse l'Asie, les Etats-Unis fin 1968 et déferle en Europe fin 1969 tuant au moins 30 000 personnes en France et plus d'un million de personnes dans le monde.
- Depuis les années 1980 : le sida. Le virus se propage principalement à partir de l'Afrique. La pandémie n'est toujours pas enrayée. On estime au bas mot qu'elle a fait plus de 30 millions de victimes dans le monde.
- En plus de ces grandes épidémies, d'autres, moins répandues et moins meurtrières, jalonnent ces vingt dernières années. Il s'agit du SRAS (2003-2004), du Mers Cov (2012), d'Ebola (2014).

*au 1^{er} mai 2020

Courrier commun adressé à la présidente de la Commission européenne et au président du Parlement européen par les secrétaires généraux de la CES et de la FERPA.



Bruxelles 15 avril 2020

Ursula von der Leyen
President of the European Commission
David Sassoli
President of the European Parliament

Chère Présidente von der Leyden, Cher Président Sassoli,

Nous nous félicitons des mesures d'urgence que la Commission Européenne a récemment adoptées. Les ressources économiques allouées pour assurer le bon fonctionnement des systèmes de santé dans la lutte contre le Covid-19 et pour aider l'économie, protéger les actifs du chômage et des pertes de revenus dans cette période délicate, sont clairement nécessaires. Les syndicats font actuellement pression sur leurs gouvernements pour que ces mêmes mesures d'urgence soient instaurées sans délai.

Cependant, des mesures de santé et économiques plus spécifiques et ciblées sont nécessaires de façon urgente pour contenir et arrêter la diffusion du virus et pour mieux gérer les effets sur la santé, l'économie et l'emploi de cette pandémie sans précédent.

Le Covid-19 infecte des milliers de personnes à travers l'Europe et dans le monde. Cependant, ceux qui paient le prix fort, souvent par leur vie, sont les citoyens de plus de 70 ans. Ils sont plus susceptibles d'être infectés et de mourir à la suite de l'infection par ce virus. Les plus vulnérables étant les plus de 80 ans qui présentent déjà d'autres pathologies.

Nous reconnaissons la gravité de cette urgence de santé et nous saluons l'implication remarquable des médecins, infirmières et de tout le personnel soignant qui sont en première ligne pour soigner et sauver des vies. Cependant, à ce stade il nous paraît essentiel que vous interveniez auprès des gouvernements de chaque pays pour que les plus âgés, en particulier ceux qui souffrent de handicap, de condition fragile et ceux vivant seuls, pour qu'ils reçoivent une attention particulière et des soins spécifiques. En particulier, nous voudrions porter à votre attention les circonstances délicates dans lesquelles se trouvent les personnes âgées vivant en établissements dédiés et en établissements de soins à long terme.

La situation devient dramatique dans beaucoup de pays Européens à cause de plusieurs intrusions du virus dans ce type d'établissements dont le personnel n'est souvent pas protégé correctement. De plus, une assistance sociale est nécessaire pour éviter des sentiments de solitude accentuée, de discrimination et d'abandon chez les personnes âgées en raison des mesures de restriction de mobilités et de relations sociales déployées par les gouvernements pour éviter la diffusion de ce virus contagieux.

Nous espérons que la solidarité entre pays Européens et entre les générations sera renforcée car ce n'est qu'en se tenant unis que nous pouvons vaincre ce terrible coronavirus. Nous comptons sur votre intervention pour défendre la santé de tous les citoyens Européens et en particulier des plus âgés, qui sont les personnes les plus vulnérables. Ils forment la génération qui a contribué à construire l'Union Européenne et ils sont ceux qui payent maintenant un prix trop élevé avec trop de décès.

Veuillez agréer, chère Présidente, cher Président, nos respectueuses salutations,

Luca Visentini
ETUC General Secretary

Agostino Siciliano
FERPA General Secretary

La téléconsultation par téléphone.

Dans le cadre de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, les responsables de la santé incitent le public, depuis le début de l'épidémie du Covid-19, à utiliser la téléconsultation médicale.

Celle-ci restait impossible aux patients dépourvus de connexion en vidéo via un portable, une tablette ou un ordinateur.

Maintenant, suite à un assouplissement de ladite loi, la téléconsultation par téléphone est autorisée si l'équipement des patients ne permet pas la vidéotransmission.

Qui sont-ils ?

- les patients malades du Covid-19 ou susceptibles de l'être ;
- les patients en affection de longue durée ;
- les personnes de plus de 70 ans ;
- toute personne résidant dans une zone blanche (c'est-à-dire une zone non desservie par un réseau de téléphonie mobile ou par internet).

Cette possibilité est également ouverte au suivi à distance par les infirmiers des patients atteints du Covid-19.

Ces consultations seront prises en charge comme les autres téléconsultations dans le cadre de la crise sanitaire.

Pour ceux qui ont accès à Internet, plus de renseignements sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) :

<https://www.ameli.fr/pau/assure/actualites/covid-19-tout-savoir-sur-la-teleconsultation-et-les-actes-distance>



Explosion du nombre de téléconsultations

L'assurance maladie a constaté une croissance exponentielle du nombre de téléconsultations au cours du mois de mars.

Jusqu'à début mars, l'assurance maladie comptabilisait 10 000 téléconsultations par semaine. La dernière semaine du mois de mars, plus de 480 000 téléconsultations ont été prises en charge par la CNAM.

Les consultations à distance représentent aujourd'hui plus de 10 % des rendez-vous avec un médecin généraliste ou spécialiste, contre moins de 1 % avant la crise sanitaire.

Le nombre de médecins recourant à cette pratique a donc fortement augmenté ; 44 % des généralistes ont eu recours à ce type de prise en charge au cours du mois de mars.

Toutes les téléconsultations sont prises en charge à 100 % par l'assurance maladie, à titre exceptionnel pendant la période de crise.

Et les autres malades ?

La crise du coronavirus a vidé les cabinets des médecins généralistes comme ceux des spécialistes.

Les patients, soient parce qu'ils craignaient la contamination en allant consulter, soit parce que leur praticien ne recevait pas, ont différé des soins parfois importants.

De plus en plus de praticiens s'inquiètent du nombre potentiel de pathologies non traitées. Le fait que les services d'urgences accueillant des malades hors covid-19 soient désertés est aussi source d'inquiétude, car pour les familles les plus défavorisées, les services d'urgences sont le moyen privilégié pour accéder aux soins puisqu'il n'est pas nécessaire d'y avancer les frais de consultation...

Même si la téléconsultation peut constituer une solution, après 6 semaines de confinement, les patients qui se sont éloignés de leurs médecins doivent revenir les consulter. A l'hôpital ou dans les cabinets de villes.

Sans cela, à la pandémie risque de s'ajouter une autre crise sanitaire, conséquence d'une prise en charge médicale différée.